



Nouvelles règles d'isolement

Si vous avez...



- une vaccination complète
- moins de 12 ans
- été positif à la covid-19 depuis moins de 4 mois

Vous êtes POSITIF

ISOLEMENT PENDANT 7 JOURS

ou

Isolement pendant 5 jours si le test antigénique ou PCR est négatif au 5^{ème} jour et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Port du masque recommandé jusqu'à 7 jours après la sortie de l'isolement.

Vous êtes CAS CONTACT

PAS D'ISOLEMENT

+

Autotest* / Test antigénique / Test RT-PCR à J+2 de la notification du statut de contact

+

Télétravailler dans la mesure du possible. Éviter tout contact avec les personnes à risque.

Appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes après la sortie de l'isolement.

*Remis en pharmacie sur présentation du justificatif de cas contact (mail ou SMS de l'assurance maladie, attestation de l'école ou attestation sur l'honneur justifiant être personne cas contact) - Autotest gratuit pour les enfants sur présentation du justificatif.

Tout autotest ou TAG positif doit être confirmé par un test RT-PCR.

Si vous avez...



- une vaccination incomplète ou sans vaccination

Vous êtes POSITIF

ISOLEMENT PENDANT 10 JOURS

ou

Isolement pendant 7 jours si le test antigénique ou PCR est négatif au 7^{ème} jour et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Port du masque recommandé jusqu'à 10 jours après la sortie de l'isolement.

Vous êtes CAS CONTACT

PAS D'ISOLEMENT

+

Autotest* / Test antigénique / Test RT-PCR à J+2 de la notification du statut de contact

+

Télétravailler dans la mesure du possible. Éviter tout contact avec les personnes à risque.

Appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes.

*Remis en pharmacie sur présentation du justificatif de cas contact (mail ou SMS de l'assurance maladie, attestation de l'école ou attestation sur l'honneur justifiant être personne cas contact) - Autotest gratuit pour les enfants sur présentation du justificatif.

Tout autotest ou TAG positif doit être confirmé par un test RT-PCR.